

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 100-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	20/12/2019
Présents	10
Absents	13
Procurations	2
Votants	12

Par suite d'une convocation en date du vingt décembre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-sept décembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

2^e convocation avec ordre du jour inchangé
suite à l'absence de quorum lors de la précédente séance du 19 décembre 2019.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CIBIEL Christian à Nicole QUILLIEN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

Absents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- **11/2019** : Avenant n° 1 au marché de travaux 2019-001 pour restauration d'une façade à colombage à la mairie : mise en sécurité de la façade (colombage fortement dégradé et dangereux sur la partie droite) ;
- **12/2019** : Avenant n° 1 au lot 2 du marché de travaux 2019-003 concernant la réalisation bureau et vestiaire du responsable, respect chaîne alimentaire, accessibilité PMR au restaurant scolaire : variante en moins-value (charpente métallique remplacée par charpente bois traité, sous avis du bureau de contrôle technique) ;
- **13/2019** : Avenant n° 1 au marché 2019-002 relatif au contrat de location multifonctions et de maintenance de photocopieurs et d'imprimantes pour les différents services de la mairie : ajout d'un matériel d'impression pour l'école maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa présidente, et après en avoir délibéré

- **Prend acte** des décisions municipales ci-dessus,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire

Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 09/01/2020

Application agréée E-legalite.com